

Karbaloy

(agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

1. IDENTIFICATION

Nom du produit Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et

non pressurisé)

Autres appellations Carbonate de potassium, solution chimique Range

Guard System

Utilisation recommandée de la substance et

restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées Agent d'extinction d'incendie

Restrictions d'utilisation Ne pas utiliser sur de l'équipement électrique sous

tension. Consulter les codes applicables en matière

de protection contre les incendies. **Identification de la société**Badger Fire Protection

8767 Seminole Trail, Suite 202

Ruckersville, VA 22968

USA

Numéro d'appel de la clientèle (434) 964-3200

Numéro d'appel d'urgence

Numéro CHEMTREC (800) 424-9300

(703) 527-3887 (international)

Date de publication23 novembre 2016Date de remplacement de version antérieure1 octobre 2015

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200) de l'OSHA et du système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

La présente FDS couvre le produit ci-dessus tel que vendu dans des contenants pressurisés et non pressurisés. Les classifications SGH pour les deux types sont présentées ci-dessous.

Classification SGH: produit pressurisé

Classification du risque

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : catégorie 2A

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique: catégorie 3

Gaz sous pression, gaz comprimé

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque





Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions d'avertissement

Irritation oculaire grave.

Produit pouvant irriter les voies respiratoires.

Contenant sous pression pouvant exploser sous l'effet de la chaleur.

Date de révision : 23 novembre 2016

Page 1 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Conseils de prudence

Prévention

Laver soigneusement les mains après la manutention.

Porter un dispositif de protection des yeux ou du visage.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la pulvérisation.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Réponse

En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer si possible les verres de contact et continuer de rincer.

Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air libre et la laisser se reposer dans une position confortable pour la respiration.

Contacter un médecin ou un centre antipoison en cas de malaise.

Entreposage

Verrouiller le local d'entreposage.

Protéger le contenant des rayons du soleil et l'entreposer dans un endroit bien ventilé.

Garder le contenant hermétiquement fermé.

Élimination

Mettre le contenant et le contenu au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux.

Classification SGH: produit non pressurisé

Classification du risque

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : catégorie 2A

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique: catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Symboles de risque



Mot d'avertissement : Avertissement

Mentions d'avertissement

Irritation oculaire grave.

Produit pouvant irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

Laver soigneusement les mains après la manutention.

Porter un dispositif de protection des yeux ou du visage.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la pulvérisation.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 2 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Réponse

En cas de contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer si possible les verres de contact et continuer de rincer.

Consulter un médecin si l'irritation oculaire persiste.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air libre et la laisser se reposer dans une position confortable pour la respiration.

Contacter un médecin ou un centre antipoison en cas de malaise.

Entreposage

Verrouiller le local d'entreposage.

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé.

Élimination

Mettre le contenant et le contenu au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux.

Autres risques

Risque possible d'électrocution si le produit est utilisé sur de l'équipement électrique sous tension.

Limites de concentration spécifiques

Les valeurs indiquées ci-dessous représentent les pourcentages d'ingrédients affichant une toxicité inconnue.

Toxicité aiguë par voie orale 0 %
Toxicité aiguë par voie cutanée 0 %
Toxicité aiguë par inhalation 0 %
Toxicité aiguë pour les organismes 0 %

aquatiques

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ce produit est un mélange.

 Nom du composant
 Numéro CAS
 Concentration

 Eau
 7732-18-5
 50 - 60 %

 Carbonate de potassium
 584-08-7
 40 - 50 %

Remarque : le produit pressurisé utilise de l'azote comme agent propulseur.

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures de premiers soins nécessaires

Yeux

Rincer immédiatement l'œil avec une quantité abondante d'eau pendant au moins 15 minutes en tenant l'œil ouvert. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.

Peau

Laver la région touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Diluer en buvant de grandes quantités d'eau et consulter un médecin.

Inhalation

Déplacer la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de difficulté respiratoire.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 3 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

4. PREMIERS SOINS

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Outre les informations figurant sous les sections « Description des mesures de premiers soins nécessaires » (ci-dessus) et « Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires » (ci-dessous), aucun autre symptôme et effet n'est prévu.

Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Avis à l'intention des médecins

Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Cette préparation sert d'agent d'extinction et ne présente donc aucun problème pour tenter de maîtriser un brasier. Utiliser un agent extincteur approprié en fonction des autres matières et matériaux. Refroidir les contenants sous pression et les environs en pulvérisant de l'eau puisque les contenants pourraient se fissurer ou exploser en raison de la chaleur que dégage un incendie.

Dangers spécifiques du produit

Les contenants peuvent exploser à la chaleur d'un incendie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers

Porter un ensemble complet de vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome en fonction des caractéristiques de l'incendie.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éloigner tout contenant fuyant jusqu'à un endroit sécuritaire. Ventiler la zone exposée.

Précautions environnementales

Empêcher de grandes quantités du produit de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner et absorber à l'aide de la matière inerte appropriée, puis recueillir dans des contenants adéquats pour la récupération ou l'élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions relatives à la manutention sécuritaire

Porter l'équipement de protection approprié. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 4 de 10



Karbaloy

(agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conditions relatives à l'entreposage sécuritaire

Entreposer adéquatement les contenants sous pression et bien les fixer pour en prévenir la chute ou empêcher les chocs. Ne pas traîner, glisser ni rouler les contenants sous pression. Ne pas laisser tomber les contenants sous pression et ne pas les laisser s'entrechoquer. Ne jamais orienter une flamme ou une chaleur directe sur toute partie du contenant sous pression ou du contenant en plastique. Entreposer les contenants sous pression et les contenants en plastique à l'écart des sources de chaleur intenses. L'aire d'entreposage doit être fraîche, sèche, bien aérée, couverte et hors de la lumière directe du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition professionnelle pertinentes figurent ci-dessous, le cas échéant.

Carbonate de potassium

Aucune limite affectée.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser avec une ventilation adéquate. Des procédures locales doivent porter sur la sélection, l'inspection et l'entretien de cet équipement, ainsi que sur la formation. Lorsque ce produit est utilisé en grande quantité, utiliser une ventilation locale par aspiration.

Mesures de protection individuelles

Protection des voies respiratoires

Le port d'équipement de protection respiratoire n'est généralement pas requis. Dans les atmosphères pauvres en oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome puisqu'un simple appareil respiratoire d'épuration d'air n'offrira pas une protection adéquate.

Protection de la peau

Porter des gants.

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection du corps

Porter des vêtements de travail normaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Agent : Karboloy

Apparence

Etat physique Liquide Incolore Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH > 11 Densité relative ~ 1,4

Intervalle/point d'ébullition 108,9 °C/228 °F

(°C/F)

Odeur

Point de fusion (°C/F) Aucune donnée disponible

Point d'éclair (PMCC) (°C/F) Ininflammable

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 5 de 10



Karbaloy

(agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Taux d'évaporation (BuAc = 1) Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau

Densité relative (air = 1)

COV (g/l)

COV (%)

Soluble

Sans objet

Aucun(e)

Aucun(e)

Coefficient de partage (n- Aucune donnée disponible

octanol/eau)

Viscosité Aucune donnée disponible Température d'auto- Aucune donnée disponible

inflammation

Température de décomposition
Limite supérieure d'explosivité
Limite inférieure d'explosivité
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet

Agent propulseur : azote

Apparence

État physique Gaz comprimé

Odeur Couleur Incolore Aucun(e)

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH Sans objet

Densité relative 0,075 lb/pi³ à 70 °F (vapeur)

Intervalle/point d'ébullition -196 °C/-321 °F

(°C/F)

Point de fusion (°C/F) Aucune donnée disponible

Point d'éclair (°C/F) Ininflammable

Pression de vapeur

Taux d'évaporation (BuAc = 1)

Solubilité dans l'eau

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Densité relative (air = 1)

COV (g/l)

COV (%)

Sans objet
Aucun(e)

Aucun(e)

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Aucune donnée disponible

Viscosité Sans objet

Température d'auto- Aucune donnée disponible

inflammation

Température de décomposition Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité Non explosif Limite inférieure d'explosivité Non explosif Inflammabilité (solide, gaz) Ininflammable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Les contenants sous pression peuvent se rompre ou exploser en cas d'exposition à la chaleur.

Stabilité chimique

Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 6 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Risque de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter

Exposition à la lumière directe du soleil. Contact avec les matières et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Acides, composés d'ammonium, métaux, matières réactives à l'eau.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Carbonate de potassium
DL50 orale, rat, > 2 000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin, > 2 000 mg/kg
CL50 inhalation, rat, > 4,96 mg/l
Azote
Agent asphyxiant simple

Toxicité systémique pour certains organes cibles, exposition unique

<u>Carbonate de potassium</u>: L'inhalation peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

<u>Azote</u>: L'exposition à des concentrations élevées d'azote gazeux peut provoquer des asphyxies par réduction de la teneur en oxygène. L'inhalation à des concentrations très élevées peut produire des étourdissements, de l'essoufflement, des évanouissements ou l'asphyxie.

Toxicité systémique pour certains organes cibles, expositions répétées

Carbonate de potassium : Aucune étude pertinente.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Carbonate de potassium : Irritation oculaire lors d'études sur des animaux.

Corrosion/irritation cutanée

Karbaloy: Légère irritation (étude sur l'irritation cutanée primaire).

Sensibilisation cutanée ou des voies respiratoires

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucune sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas considéré comme étant cancérigène par le NTP, le CIRC et l'OSHA.

Génotoxicité

Les données disponibles indiquent que ce produit ne devrait provoquer aucun effet mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Carbonate de potassium : Aucune étude pertinente.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 7 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Danger d'aspiration

Aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Carbonate de potassium

CL50 lepomis macrochirus (crapet arlequin), 230 mg/l, 96 h CE50 daphnia pulex (puce d'eau), 200 mg/l, 48 h

Mobilité dans le sol

Aucune étude pertinente.

Persistance et caractère dégradable

Aucune étude pertinente.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune étude pertinente.

Autres effets nocifs

Aucune étude pertinente.

13. ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Mettre le contenant au rebut conformément aux lois et aux règlements locaux et nationaux applicables. Ne pas découper, percer ou souder le contenant sous pression, ni effectuer ces opérations à proximité de celui-ci. En cas de déversement, l'agent propulseur se dissipera dans l'atmosphère.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Les informations de cette fiche de données de sécurité concernent un produit ou une matière spécifique plutôt que ses diverses formes ou ses différents états de confinement.

Précautions d'expédition spécifiques :

Les personnes doivent être certifiées en tant qu'expéditeurs de matières dangereuses pour tous les modes de transport.

Les extincteurs pressurisés sont considérés comme matière dangereuse par le Department of Transportation des États-Unis et Transport Canada.

DOT CFR 172.101 Data Extincteurs, 2.2, UN1044

Nom d'expédition ONU Extincteurs
Classe ONU (2.2)
Numéro ONU UN1044
Groupe d'emballage ONU Sans objet

Classification pour le transport

par avion (IATA)

expédition par avion.

Classification pour le transport

Consulter le code IMDG en vigueur avant toute expédition par voie

Consulter la réglementation de l'IATA en vigueur avant toute

maritime (IMDG)

maritime.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 8 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Lors d'une expédition par voie terrestre, les extincteurs portatifs pressurisés à moins de 241 psi et d'une taille inférieure à 1 100 pouces cubes respectent les exigences de « Quantité limitée » décrites dans le règlement 49 CFR 173.309 (2010). Aucune indication de quantité limitée ne s'applique aux extincteurs lorsqu'ils sont transportés par avion ou par voie maritime.

Cette section est considérée comme exacte au moment de sa préparation. Elle ne vise pas à constituer un avis ou un résumé complet au regard des lois, règles ou règlements s'appliquant aux matières dangereuses et est susceptible d'être modifiée. Les utilisateurs ont la responsabilité de confirmer la conformité avec l'ensemble des lois, règles et règlements sur les matières dangereuses, en vigueur lors de l'expédition.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire TSCA (États-Unis)

Ce produit contient des ingrédients répertoriés ou exempts d'inscription sur l'inventaire des substances de la loi Toxic Substance Control Act de l'EPA.

Listes LIS/LES (Canada)

Tous les ingrédients de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS), sur la liste extérieure des substances (LES) ou ne sont pas tenus de figurer sur ces listes.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit pressurisé

Danger immédiat (aigu) pour la santé, danger lié à la pression.

SARA Title III, section 311/312 Catégorisation : produit non pressurisé

Danger immédiat (aigu) pour la santé.

SARA Title III, section 313

Ce produit ne contient aucun agent chimique qui figure dans la section 313 aux concentrations minimales ou au-delà.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Classifications NFPA

Santé – 2 Inflammabilité – 0 Réactivité – 0 Dangers spéciaux – Aucun

Classifications HMIS

Santé – 2 Inflammabilité – 0 Danger physique – 0

Protection personnelle : voir la section 8

*Chronique

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 9 de 10



Karbaloy (agent d'extinction d'incendie, pressurisé et non pressurisé)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Abréviations

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

N° CAS: Numéro Chemical Abstracts Service.

EC50: Concentration effective 50 %.

CIRC: Centre international de la recherche sur le cancer.

LC50: Concentration létale 50 %.

LD50: Dose létale 50 %.

S.O.: (Sans objet). Indique qu'aucun renseignement pertinent n'a été trouvé ou n'est disponible.

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (service de la sécurité et de l'hygiène du travail).

LEA: Limite d'exposition admissible.

LECT: Limite d'exposition à court terme.

VLE : Valeur limite d'exposition.

TSCA: Toxic Substance Control Act (loi relative au contrôle des substances toxiques).

Date de révision : 23 novembre 2016

Date de publication précédente : 1 octobre 2015

Modifications apportées : Mise à jour de l'adresse de l'entreprise

Source des renseignements et références

Cette FDS est préparée par des experts en communication des dangers à partir de renseignements issus des documents de référence internes de la société.

Préparé par : EnviroNet LLC.

Les renseignements et recommandations contenus dans les présentes sont fondés sur des données jugées précises. Badger Fire Protection n'assume aucune responsabilité quant au contenu et à l'exactitude des informations fournies. Il incombe à l'utilisateur de se renseigner quant au caractère opportun du produit pour un usage donné. Nous ne donnons en particulier AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, en ce qui concerne ces informations, et nous rejetons toute responsabilité liée à leur utilisation. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que toute utilisation ou élimination du produit est effectuée conformément avec les lois et réglementations locales, provinciales, d'État et fédérales en vigueur.

Date de révision : 23 novembre 2016 Page 10 de 10